



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 décembre 2004  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Quarante-troisième session

9-18 février 2005

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social  
et de la vingt-quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :  
examen de la poursuite de l'application des textes issus  
du Sommet mondial pour le développement social  
et de la vingt-quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale**

**Déclaration présentée par AARP, Congregations of St. Joseph,  
Franciscans International, la Fédération internationale  
des centres sociaux et communautaires et Mouvement  
international ATD quart monde, organisations  
non gouvernementales dotées du statut consultatif général  
auprès du Conseil économique et social, et par le Fonds chrétien  
pour les enfants, Congregation of Our Lady of Charity  
of the Good Shepherd, Dominican Leadership Conference,  
la Fédération Elizabeth Seton, la Fédération des associations  
d'anciens fonctionnaires internationaux, Association  
internationale des charités, l'Association internationale des écoles  
de service social, International Presentation Association  
of the Sisters of the Presentation, Maryknoll Sisters of St. Dominic,  
School Sisters of Notre Dame, Sisters of Mercy of the Americas,  
Sœurs de Notre-Dame de Namur, Society of Catholic Medical  
Missionaries et VIVAT International, organisations non  
gouvernementales dotées du statut consultatif spécial  
auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

\* \* \*

---

\* E/CN.5/2005/1.



*L'élimination de la pauvreté passe par l'autonomisation, la participation et la maîtrise de la collectivité*

Dans la Déclaration de Copenhague de 1995, il a été recommandé d'assurer la pleine participation des pauvres à « la formulation des objectifs ainsi qu'à la conception, à l'application, au suivi et à l'évaluation des stratégies et programmes d'élimination de la pauvreté et de développement des collectivités, et de faire en sorte que ces programmes reflètent leurs priorités ». Nombre de conférences récentes organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment l'évaluation quinquennale de la mise en œuvre des textes issus du Sommet de Copenhague, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, ainsi que l'Instance permanente sur les questions autochtones ont appelé l'attention sur les besoins particuliers des personnes marginalisées qui vivent dans la pauvreté. Lorsque les personnes qui souffrent des effets de la pauvreté sont consultées en tant que parties prenantes au développement à l'échelon local et sont considérées comme des partenaires dans l'élimination de la pauvreté, elles jouent un rôle actif dans les projets de développement. Nous sommes soucieux que les pauvres et ceux qui sont marginalisés – y compris les personnes âgées, les femmes, les fillettes, les peuples autochtones et les victimes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée – participent eux-mêmes aux projets de développement dès leur lancement. Voici quelques exemples :

- En Afrique de l'est un groupe de jeunes gens très pauvres s'est rendu du marché aux poissons où ils travaillaient, dans une école primaire voisine, où ils ont apporté leur aide pour rénover une école pour enfants aveugles. Pour certains, il s'agissait de leur premier contact avec l'enseignement, et pour preuve de l'impression ressentie, l'un d'eux est retourné dans cette école, une fois adulte, pour y enseigner. C'est ainsi que les volontaires d'une organisation non gouvernementale internationale ont appris que ceux qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté ont l'énergie et la capacité de se rassembler autour de projets qui améliorent les conditions de vie – à la fois dans leur communauté et dans le reste du monde.
- À New York, des sans-logis ont créé il y a cinq ans l'organisation Picture the Homeless, aujourd'hui encore gérée par des sans-logis qui luttent pour la défense de leurs droits fondamentaux, la justice et le respect, et dont le message au reste de la société est : « Ne parlez pas de nous, parlez-nous ». En participant de façon constructive au projet, ils ont pu exprimer leurs vues et leurs souhaits, sans craindre les conséquences.

Nous devons reconnaître que nous sommes tous égaux en droits et en dignité. Cette constatation encourage les personnes souffrant des effets de la pauvreté à participer activement au développement communautaire. Le respect de la culture des autres, en particulier de celle des peuples autochtones et des autres victimes du racisme, renforce l'idée qu'il faut utiliser pleinement les connaissances, les compétences et l'ingéniosité que les pauvres ont acquises. Par exemple, dans un pays de l'océan Indien, une organisation non gouvernementale a rencontré de nombreux enfants qui arrivaient souvent à l'hôpital trop déshydratés pour être sauvés. Des différences culturelles entre les professionnels de la santé locaux et les parents sont apparues. Les agents de santé pensaient, parce que les enfants mouraient, que les parents n'aimaient pas leurs enfants; en réalité les parents se

sentaient plus à l'aise et davantage maîtres de la situation chez eux que dans les hôpitaux. Les professionnels et la collectivité locale ont collaboré pour surmonter ces obstacles grâce à l'information et à l'écoute mutuelle, faisant naître une solide amitié reposant sur la confiance et dans laquelle chaque partenaire a une responsabilité égale concernant la protection de la santé des enfants. Cet exemple montre qu'il est indispensable de collaborer avec les personnes pour satisfaire leurs besoins particuliers et éliminer la pauvreté, et que le partenariat entre les collectivités locales et les professionnels est déterminant pour améliorer la santé des familles vivant dans une situation d'extrême pauvreté.

L'exemple du Président brésilien, qui a souffert de la faim dans sa jeunesse, illustre parfaitement l'utilité de s'inspirer de l'expérience directe dans l'élaboration de programmes d'élimination de la pauvreté. En se fondant sur son expérience, le Président Luiz Ignatio Lula a défini et proposé le programme d'action contre la faim et la pauvreté, présenté aux chefs d'État et de gouvernement réunis à l'ONU, à New York, le 20 septembre 2004.

Étant entendu que nous faisons tous partie de la famille humaine et que nous sommes égaux en droits et en dignité, nous recommandons que les gouvernements, dans les politiques et programmes à l'échelon local :

- Fassent participer les pauvres à l'évaluation des besoins et à l'analyse des causes profondes de la pauvreté ;
- Soient à l'écoute et tiennent compte des personnes qui vivent dans la pauvreté, en tant que parties prenantes condamnées par les programmes d'élimination de la pauvreté. Les indicateurs de ces programmes devraient notamment porter sur la participation active, la consultation participative, l'égalité d'accès, la formation continue et des partenariats solides ;
- Considèrent les parties prenantes locales comme des partenaires égaux du développement. Le développement est efficace lorsque les collectivités locales sont les acteurs plutôt que les sujets passifs des activités de développement et lorsque ceux qui sont le plus souvent marginalisés participent activement au développement ;
- Incitent et aident les personnes à participer aux activités de la collectivité en favorisant leur accès aux services de base (santé, éducation, emplois correctement rémunérés, logement, etc.). Le développement axé sur les secteurs sociaux favorise la confiance en soi et les compétences, et brise le cycle de la pauvreté et de la dépendance entre les générations ;
- Tiennent compte des personnes qui ont le moins d'atouts, notamment les jeunes, les minorités, les personnes âgées, les femmes, les fillettes et les peuples autochtones; aucun groupe social ou individu ne devrait être exclu sous prétexte qu'il n'a rien à offrir ;
- Fassent participer les femmes aux projets de développement dès leur conception, car leur voix est importante dans les décisions à l'échelon des collectivités locales ;
- Assurent une couverture médicale et des soins à domicile aux personnes âgées ou handicapées, ainsi que le transport vers les établissements de soins, en particulier dans les pays en développement ;

- Mettent en place des programmes sociaux tels que la création de centres où les collectivités, y compris les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les fillettes et les peuples autochtones pourraient s'informer.

Nous recommandons que les gouvernements, dans les politiques et programmes à l'échelon national :

- Considèrent que le véritable capital d'un pays est son capital humain, et investissent des ressources suffisantes pour mettre ce capital en valeur, en tant que pilier du développement ;
- Privilégient la frange de la population de plus en plus nombreuse qui n'a pas les moyens d'accéder aux services les plus élémentaires, au détriment des classes moyennes et aisées qui ont les moyens de payer ces services ;
- Tiennent compte de données ventilées par âge, par groupe ethnique et par sexe pour toute évaluation et formulation de politique ;
- Modifient les politiques existantes et en formulent de nouvelles pour garantir les prestations maladie, la nutrition et d'autres formes de protection économique et sociale en faveur des jeunes, des personnes âgées, des femmes, des fillettes, des peuples autochtones, des victimes du racisme et de la xénophobie, des immigrants et d'autres groupes marginalisés.

Nous recommandons que les gouvernements, dans les politiques et programmes à l'échelon mondial :

- Admettent que certains pays ont été privés par les pays développés de leurs ressources les plus élémentaires : ressources naturelles, main-d'œuvre qualifiée, eau, terres et forêts, à leur détriment et au profit des autres. Il convient d'établir un plan de restitution précis, efficace et à long terme, et de l'appliquer sans plus tarder ;
- Mettent l'accent sur la distribution des richesses. Les pays qui bénéficient le plus de la mondialisation ont le devoir moral de partager leurs ressources financières, non pas par « charité », mais par souci de justice pour réparer les immenses dommages causés et honorer leur engagement en faveur de l'équité. Les pays doivent respecter leur promesse de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement ;
- Tiennent compte des intérêts, du point de vue et de la participation de ceux qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté dans les projets financés par les institutions des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire internationale.

Lorsque les pauvres et ceux qui sont marginalisés participeront à toutes les étapes des stratégies et programmes nationaux de développement, et lorsque les pays qui bénéficient le plus de la mondialisation respecteront leur engagement de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement, l'élimination de la pauvreté ne sera plus un rêve et deviendra réalité.